

**COMPTE RENDU**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU VENDREDI 9 AVRIL 2021 à 18H30**

---

---

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis QUEYRAS, Maire,**

**Date de la convocation :** 2 avril 2021

**Présents :** Jean-Louis QUEYRAS – Jean-Marc BERNAUDON — Séverine PASQUALI-BARTHELEMY – Elodie BERARD – Nathalie HURLIN – Aurélie AUMAGE – Adrien BLANC – GONDRAN Georges – Georgette MILLY — Philippe PANCOL – Marcelle PARIS – David REY – Léna ROMAN – Cécile SARRASIN

**Excusés :** Patrick GELLAERTS

**Pouvoir :** Patrick GELLAERTS donne procuration à Jean-Louis QUEYRAS

**Secrétaire de séance élue à l'unanimité :** Georges GONDRAN

---

---

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Vote du Compte Administratif 2020 du budget de la microcentrale et vote du résultat 2020 sur le budget prévisionnel 2021 – annule et remplace le vote du 5 mars 2021
- Subventions aux associations

**DELIBERATIONS PRISES**

**1- Approbation du compte administratif 2020 – budget eau et assainissement**

Un report erroné dans le logiciel de comptabilité a induit des erreurs dans le vote du compte administratif 2020 du budget de l'eau du 5 mars 2021.

Le Compte Administratif 2020 budget eau et assainissement fait apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT
<i>Opérations exercice</i>	97.322,65 €	89.958,32 €	177.630,17 €	131.824,25 €
<i>Résultats exercice</i>	7.364,33		45.805,92 €	
<i>Résultats reportés (2019)</i>		24.842,27 €		143.728,27 €
<i>Résultats de clôture cumulés</i>		17.477,94 €		97.922.35 €
<i>Restes à réaliser</i>	0	0	167.269,28 €	207.427,34 €
<i>Solde restes à réaliser</i>	0	0		40.158,06 €

Résultat de clôture cumulé : excédent 168.570,54 €  
 Résultat de clôture cumulé : excédent 168.570,54 € (*restes à réaliser inclus*)

Voté à 13 voix pour (le Maire ne prend pas part au vote et il détient une procuration).

## 2- Vote du résultat 2020 sur le budget prévisionnel 2021 - budget eau et assainissement

Suite à cette correction, le résultat est le suivant :

	Résultat reporté Année 2019	Résultat de clôture Année 2020	Résultat cumulé
<b>Section fonctionnement</b>	<b>+24.842,27 €</b>	<b>-7.364,33 €</b>	<b>+17.477,94 €</b>
<b>Section investissement</b>	<b>+ 143.728,27 €</b>	<b>-45.805,92 €</b>	<b>+97.922,35 €</b>

**Restes à réaliser** en section d'investissement : 167.269,28 € en dépenses et 207.427,34 € en recettes, soit un report cumulé des restes à réaliser de **+ 40.158,06 €**

**Le besoin de financement** de la section d'investissement tenant compte des restes à réaliser est de 0 €

La somme de 17.477,84 € est inscrite en recette de fonctionnement (article R002)

**Approuvé à l'unanimité.**

## 3- Approbation du compte administratif 2020 – budget eau et assainissement

Un report erroné (mélange de montants HT et TCC) dans le logiciel de comptabilité a induit des erreurs dans le vote du compte administratif 2020 du budget de la microcentrale des Guions du 5 mars 2021 et dans le vote du résultat 2020 sur le budget prévisionnel 2021.

Le Compte Administratif 2020 budget microcentrale des Guions fait apparaître les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT
<i>Opérations exercice</i>	109.731,03 €	148.220,11 €	1.370.691,17 €	16.424,96 €
<i>Résultats exercice</i>		38.489,08 €	1.354.266,27 €	
<i>Résultats reportés (2019)</i>		9.881,30 €		1.662.180,53 €
<i>Résultats de clôture cumulés</i>		48.370,38 €		307.914,26 €
<i>Restes à réaliser</i>	0	0	44.067,14 €	
<i>Solde restes à réaliser</i>	0	0	44.067,14 €	

Résultat de clôture cumulé : excédent : 356.284,64 €

Résultat de clôture cumulé : excédent : 312.217,50 € (*restes à réaliser inclus*)

Voté à 13 voix pour (le Maire ne prend pas part au vote et il détient une procuration).

#### **4- Vote du résultat 2020 sur le budget prévisionnel 2021 - budget microcentrale des Guions**

Suite à cette correction, le résultat est le suivant :

	<b>Résultat reporté Année 2019</b>	<b>Résultat de clôture Année 2020</b>	<b>Résultat cumulé</b>
<b>Section fonctionnement</b>	<b>+ 9.881,30 €</b>	<b>+38.489,08 €</b>	<b>+48.370,38 €</b>
<b>Section investissement</b>	<b>+1.662.158.53 €</b>	<b>-1.354.266.27 €</b>	<b>+307.914,26 €</b>

**Restes à réaliser** en section d'investissement : 44.067,14 € en dépenses et 0 € en recettes, soit un report cumulé des restes à réaliser de ++312.217,50 €

**Le besoin de financement** de la section d'investissement tenant compte des restes à réaliser est de 0 €

*La somme de 48.370,38 € est inscrite en recette de fonctionnement (article R002).*

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **5- Vote des taux des taxes des contributions directes**

Cette année, la taxe d'habitation n'est plus perçue par la collectivité.

En remplacement de cette taxe d'habitation, les communes percevront en 2021 la part départementale de taxe foncière sur le bâti complétée ou diminuée par l'application du coefficient correcteur.

Le taux 2020 de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti était de 26,10 %. Ce taux doit être ajouté au taux qui aurait été appliqué par la commune sans la réforme de la taxe d'habitation.

Les taux « de base » d'imposition par rapport à 2020 ne sont pas augmentés, les nouveaux taux seront les suivants :

- Taxe sur le foncier bâti : **37,38 %** soit (11,28 % + 26,10 %)
- Taxe sur le foncier non-bâti : **163,04 %**

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **6 - Vote des budgets primitifs exercice 2021 – budget principal, budget eau et assainissement, budget camping, budget caisse des écoles, budget microcentrale des Guions**

A l'unanimité, les budgets primitifs 2021 sont adoptés pour les montants suivants :

Le budget principal est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>4.480.406,16 €</b>	<b>4.480.406,16 €</b>	<b>1.357.393,25 €</b>	<b>1.357.393,25 €</b>

Le budget eau et assainissement est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>389.334,44 €</b>	<b>389.334,44 €</b>	<b>110.119,21 €</b>	<b>110.119,21 €</b>

Le budget camping est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>9.054,26 €</b>	<b>9.054,26 €</b>	<b>16.177,83 €</b>	<b>16.177,83 €</b>

Le budget caisse des écoles est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
<b>2.908,73 €</b>	<b>2.908,73€</b>

Le budget microcentrale des Guions est équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
<b>432.970,21 €</b>	<b>432.970,21 €</b>	<b>411.523,85 €</b>	<b>411.523,85 €</b>

## 6- Choix de la méthode de numérotation des rues

Dans le cadre de l'opération « plan d'adressage » sur l'ensemble de la commune, il convient de valider la méthode de numérotation des rues. Celle-ci peut être réalisée de façon numérique ou métrique.

La méthode numérique continue ou sérielle est plutôt adaptée aux zones urbaines denses, les centre-ville, centre bourg... Elle n'est pas évolutive. Georges GONDRAN souligne que c'est la méthode napoléonienne historiquement utilisée en France.

La méthode métrique est recommandée en milieu rural.

Elle présente les avantages suivants :

Elle est évolutive et informative. Les numéros attribués représentent la distance en mètres séparant le début de la voie et le point adresse.

Elle permet d'insérer de nouveaux numéros sans modifier la numérotation existante.

C'est cette méthode qui est retenue par le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 2 abstentions (David REY et Cécile SARRASIN) et 1 voix contre (Georges GONDRAN).

## **7- Avenant à la convention de transmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Afin que les dossiers relatifs aux marchés publics soumis au contrôle de légalité puissent être transmis de manière dématérialisée, il convient de signer une convention avec la préfecture fixant les modalités de transmission.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **8- Vote des subventions aux associations**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le vote des subventions suivantes :

Association Chats des rues	<b>240,00 €</b>
Association des maîtres-chiens avalanche	<b>100,00 €</b>
Association du personnel communal	<b>200,00 €</b>
Club de Judo	<b>150,00 €</b>
Club de ski Risoul	<b>300,00 €</b>
Club Vélo Rock	<b>850,00 €</b>
FNACA	<b>100,00 €</b>
Les Trolls	<b>150,00 €</b>
Pays Guillestrin	<b>120,00 €</b>
Préventions routière	<b>100,00 €</b>
RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves)	<b>150,00 €</b>
Spa Refuge de Briançon	<b>240,00 €</b>
Tennis Club	<b>50,00 €</b>
Volley Ball Guillestre	<b>350,00 €</b>
Association les Genévriers	<b>400 €</b>
Club Fait Main	<b>100 €</b>
Portes du Guil	<b>200 €</b>
CIDFF Centre d'Information Droits des Femmes	<b>50 €</b>

La séance est levée à 22h10.

Le Maire Jean-Louis QUEYRAS

